

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES D'ILE -DE- FRANCE
DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS DES CONSERVATOIRES CLASSES ANNEE
2023**

Décision n° 2023-98

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'Assemblée délègue au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les orientations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France en matière de politique culturelle,

CONSIDERANT la mise en place d'un partenariat entre la commune et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France, sis 47 rue Le Pelletier 75009 PARIS,

CONSIDERANT que la volonté municipale est de développer des actions culturelles et particulièrement celles du Centre Artistique Rudolf Noureev situé sur le territoire de Sainte Geneviève des bois,

CONSIDERANT que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France est susceptible de contribuer financièrement à la mise en place d'actions culturelles sur le territoire pour l'année 2023,

DECIDE

DE SIGNER les actions portant sur l'appel à projet des conservatoires classés entre la ville de Sainte-Geneviève des- Bois et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,

DE SIGNER tous documents dont l'objet est de définir les modalités de partenariat entre la ville de Sainte-Geneviève des- Bois et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,

D'AUTORISER la Commune de déposer l'appel à projet concernant le dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés pour 2023 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France, pour un montant de 45 000 euros (quarante cinq mille euros) et à encaisser ces financements.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte Geneviève des Bois,

Le 4 avril 2023



Frédéric PETITTA,

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président du Cœur d'Essonne d'Agglomération.